

STAGIAIRES EPS - CONTRACTUELS ALTERNANTS ... comment s'y retrouver ?!

La réforme Blanquer de la Formation Initiale des Enseignants, c'est maintenant 4 statuts différents pour entrer dans le métier dans les établissements : Prépa CAPEPS (Etudiant.es Contractuel.les Alternant.e.s et IP « Insertions professionnelles »), Lauréat.e.s CAPEPS (Stagiaires Plein Temps et Stagiaires ½ Temps)



ETUDIANTS M2 préparant le concours CAPEPS

LAUREAT.ES CAPEPS

	ETUDIANT.ES CONTRACTUEL.LES ALTERNANT.ES (ECA)	INSERTION PROFESSIONNELLE OU SOPA(Stage d'Observ. et de Pratique Accompagnée)	FONCTIONNAIRES STAGIAIRES (FSTG) PLEIN TEMPS	PROFESSEURS STAGIAIRES (PSTG) ½ TEMPS
Sur quels moyens dans l'établissement	Sur des moyens d'enseignement EN RESPONSABILITE	Sur le service du tuteur EN OBSERV ou PRAT ACCOMP	Sur des moyens d'enseignement EN RESPONSABILITE	
Année de la formation	Etudiant.e.s M2 MEEF* - passent le CAPEPS - valident leur Master <i>*peuvent aussi être des M1 dans certaines académies</i>	Etudiant.e.s M2 MEEF* - passent le CAPEPS - valident leur Master <i>*peuvent aussi être des M1 dans certaines académies</i>	Lauréat.e.s du CAPEPS Ext titulaire Master MEEF ou issu.e.s du CAPEPS Interne (si expérience antérieure « suffisante »)	Lauréat.e.s du CAPEPS Ext non titulaire Master MEEF ou issu.e.s du CAPEPS Interne (si expérience antérieure « insuffisante »)
Horaires EPS et UNSS	6h/sem/année 24h Unss /1 ^{er} trim (soit l'équivalent de 3h Unss sur 8 semaines ou 2h sur 12 semaines) <i>[Leur contrat = 24h d'Unss sur les 240h d'enseignement/année]</i>	6h/sem/année Rien n'est dit sur Unss 2 étudiants en binôme, qui partagent les classes* <i>*Stage massé possible ailleurs avec étudiant seul 6h/sem/18 sem max</i> <i>[Leur contrat = stage d'une durée inférieure à 40 jours et dans la limite de 108h]</i>	17h/sem/année + 3h Unss/sem/année	7h à 8h/sem/année + 3h Unss/sem/année
Vigilance	-Affectation au plus près de l'INSPE ou du domicile -Pas d'affectation en REP+ - 2 niveaux maximum - Eviter classes à examen ou Segpa - mission de PP déconseillée - hsa déconseillées	-Affectation au plus près de l'INSPE ou du domicile -Pas d'affectation en REP+	-Affectation au plus près de l'INSPE ou du domicile -Pas d'affectation en REP+ - 2 niveaux maximum - Eviter classes à examen ou Segpa - mission de PP déconseillée - hsa déconseillées	-Affectation au plus près de l'INSPE ou du domicile -Pas d'affectation en REP+ - 2 niveaux maximum - Eviter classes à examen ou Segpa - mission de PP déconseillée - hsa déconseillées
Enseignement Formation	En Etab > lun, mar, mer A l'Inspe > jeu, ven (Brest ou Rennes)	En Etab > lun, mar, mer A l'Inspe > jeu, ven (Brest ou Rennes)	A l'Inspe > crédit de 13 à 16 jours sur l'année (Brest ou Rennes)	A l'Inspe > 230 à 250 heures sur l'année (Brest ou Rennes)
Etudiant.e.s Rémunération ou Gratification	750€ net /mois + fraction de l'ISOE	1263,60€ /stage de 108h	1451€ net /mois (échelon 1)	1451€ net /mois (échelon 1)
Tuteur.trice Sa rémunération	Tuteur.trice dans/hors étab 800€ brut/étudiant.e/an	Tuteur.trice dans/hors étab 300€/étudiant.e/an (si M2) 150€/étudiant.e/an (si M1)	Tuteur.trice dans/hors étab 1 IMP = 1250€/stagiaire/an	Tuteur.trice dans/hors étab 1 IMP = 1250€/stagiaire/an